Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
   1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 11
   1.1. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 36
      1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 36
      1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 38
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 40
   2.1. Modalités de tarification 40
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 41
   2.3. Recettes 43
3. Indicateurs de performance 45
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 45
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 45
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 47
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 49
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 51
   3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 52
   3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 65
   3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 65
   3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 66
   3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 67
   3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 69
   3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 69
   3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 70
   3.14. Taux de réclamations (P258.1) 71
4. Financement des investissements 72
   4.1. Montants financiers 72
   4.2. Etat de la dette du service 72
   4.3. Amortissements 72
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 72
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 72
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 74
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 74
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 75

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : VICHY COMMUNAUTE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abrest, Arfeuilles, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Châtel-Montagne, Châtelus, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Ferrières-sur-Sichon, Hauterive, Le Mayet-de-Montagne, Le Vernet, Magnet, Mariol, Molles, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Vichy
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 15 février 2018. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 67 104 habitants au 31/12/2018 (63 296 au 31/12/2017).

Commentaire: Le nombre d'habitants desservis est calculé sur la base de 2,2 habitants par abonnés

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 30 502 abonnés au 31/12/2018 (28 771 au 31/12/2017).

Commentaire: Nombre d'abonnés (facturés) suite à la fusion avec les communes de l'ex-CCMB et de St Pont.

Raccordement au réseau

L'évolution des abonnés au service de l'assainissement collectif est le suivant :

	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Total	**28 771**	**30 502**	**6%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 32 250.

Commentaire: Nombre potentiel estimé

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,98 abonnés/km) au 31/12/2018. (50,74 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2018. (2,2 habitants/abonné au 31/12/2017).

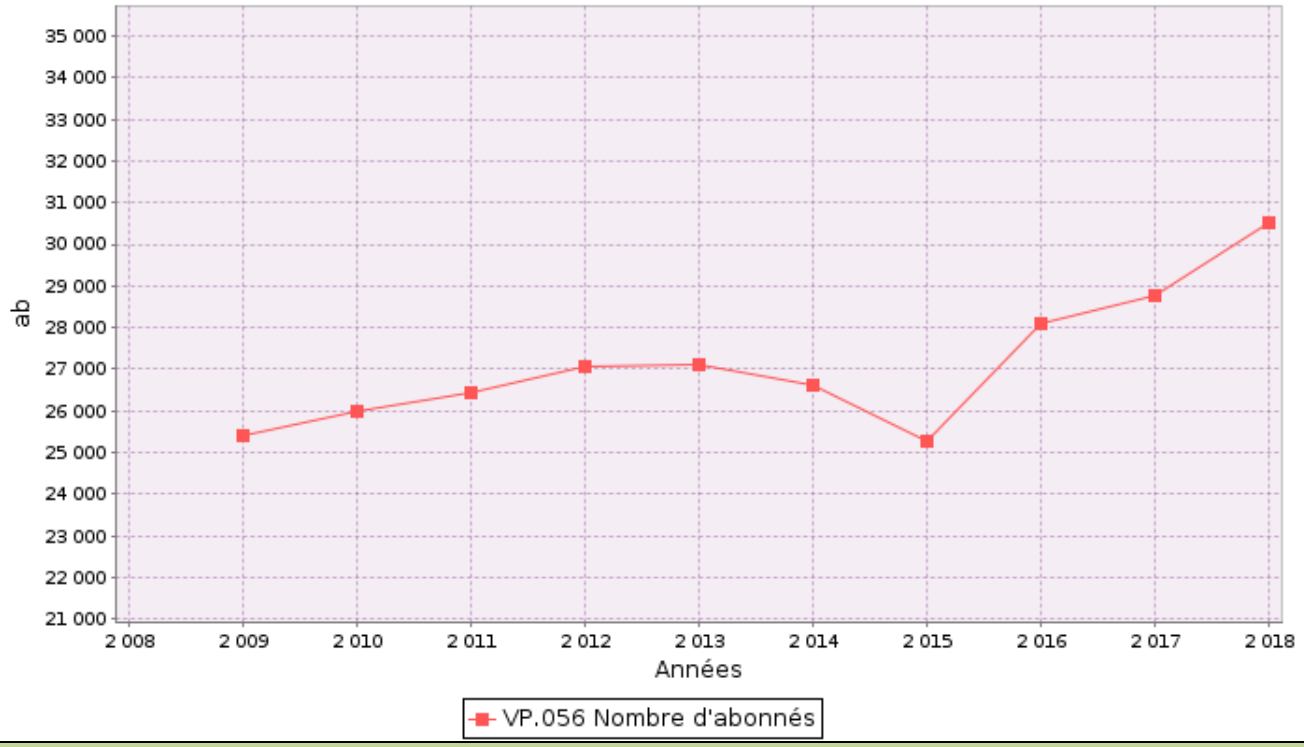

Remarque : en 2015, ce chiffre correspondait au nombre de factures émises par le service facturation et la CBSE et non au vrai nombre d'abonnés qui - sur les 23 communes - est de 28 108, ce qui explique l'écart important entre 2015 et 2016.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m^3	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	**3 665 050**	**3 897 390**	**6,3%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: Ce volume comprend à la fois les volumes facturés par les SIVOM Vallée de la Besbre, Vallée du Sichon, CBSE et le service facturation assainissement de Vichy Communauté.

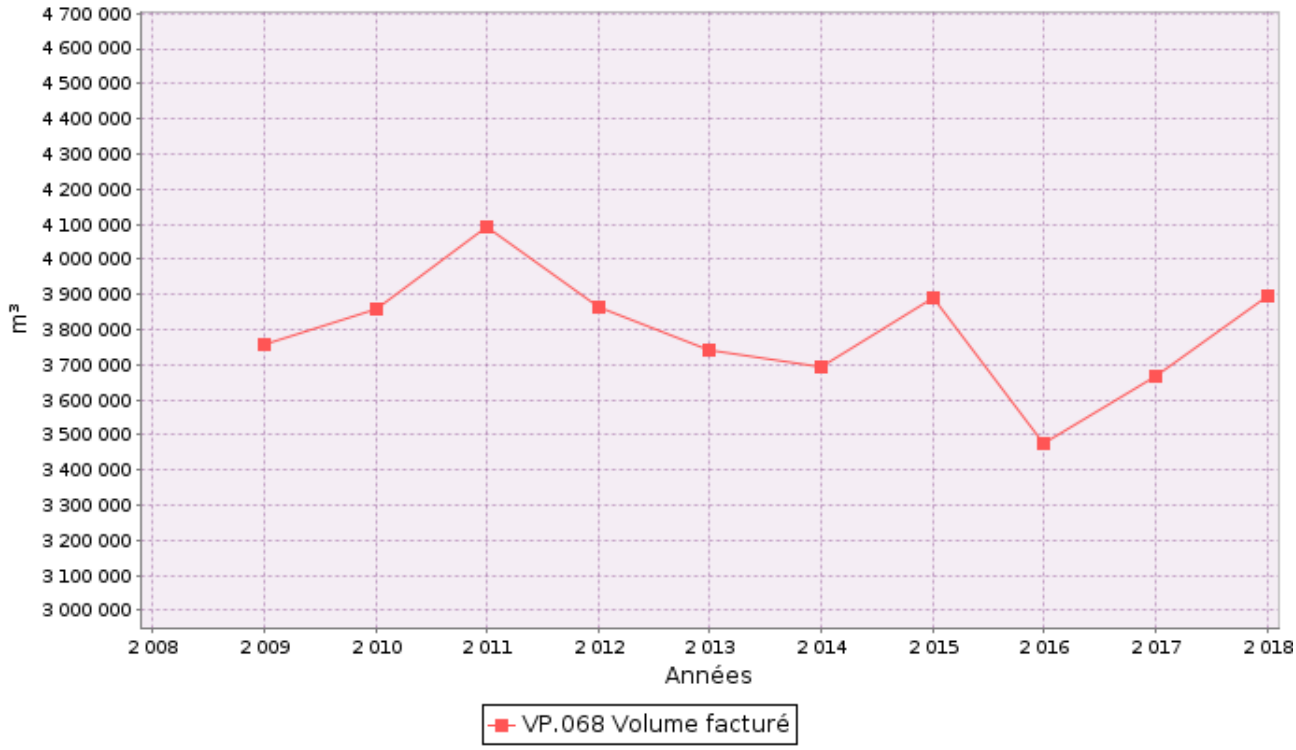

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 13 au 31/12/2018 (13 au 31/12/2017).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 64,3 km de réseau unitaire hors branchements,
- 546,04 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 610,34 km (567 km au 31/12/2017).

132 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

DO : Déversoir d'Orage sur le réseau
PR : trop-plein de Poste de Refoulement

Système de collecte de Vichy Rhue

Commune	Ouvrage	Rue
Abrest	PR	PR les Graviers
Abrest	PR	Rel. les Dollots 1 (haut)
Abrest	PR	Rel. les Dollots 2 (bas)
Abrest	PR	Rel. Camping
Abrest	PR	Rel. La font des Grimaux

Abrest	PR	Rel. Route de Hauterive
Bellerive	DO	Le Bois Randenais
Bellerive	DO	Avenue de Russie 1
Bellerive	DO	Avenue de Russie 2
Bellerive	DO	Avenue de Russie 3
Bellerive	PR	PR Athlétisme
Bellerive	PR	Rel. Le Golf
Bellerive	PR	Rel. Les Tribles
Bellerive	PR	Rel. Les Courses
Bellerive	PR	Rel. Le Colombier
Bellerive	PR	Rel. Les Berges
Bellerive	PR	Rel. Ecole Jean Zay
Brugheas	PR	Rel. La Boucharde
Brugheas	PR	Rel. Communal de Bord
Brugheas	PR	Rel. Les Vignes Jardiaux
C-Lyonne	PR	Rel. Les Retords
C-Lyonne	PR	Rel.Cognat
C-Lyonne	PR	Rel.Marais de rilhats
C-Lyonne	PR	Rel. Les Tilleuls
CLV	DO	Beausoleil (trottoir)
CLV	DO	Beausoleil (carrefour)
CLV	PR	Rel. La Viala
CLV	PR	Rel. Les Bordes
CLV	PR	Rel. Le Morvan
CLV	PR	Rel. Les Thomassins
CLV	PR	Rel. Nantille
Cusset	PR	PR Chassignol
Cusset	PR	Rel. Citroën
Espinasse	PR	PR Espinasse
Espinasse	PR	PR Bois Cluny
Espinasse	PR	Rel. Chabonne
Espinasse	PR	Rel. Les Fauvettes
Espinasse	PR	Rel. Le Pouzatais
Hauterive	PR	Rel. Champ Guérin
Le Vernet	DO	Route de Vichy
Le Vernet	DO	Rue C Weyer
Le Vernet	PR	Rel. La Courie
Le Vernet	PR	Rel. Plan de Domère
Le Vernet	PR	Rel. Les Doyates
SGDF	PR	PR3
St Rémy	DO	Rue de Vendat
St Rémy	DO	Rue des Catalpas
St Rémy	PR	PR1
St Rémy	DO	Rue des Grands Champs
St Rémy	PR	Rel. Les Gravières
St Rémy	PR	Rel. Vallières
St Rémy	PR	Rel. Le Colombier
Serbannes	PR	Rel. Jolybois
Serbannes	PR	Rel. Les Charmes

Serbannes	PR	Rel. Le Grand Serbannes
Serbannes	PR	Rel. Le Lavoir
Serbannes	PR	Rel. Bout du Monde
Serbannes	PR	Rel. la Bacconette
Serbannes	PR	Rel. La Tuilerie
Vendat	PR	Rel. Champ Pioton
Vendat	PR	Rel. Route de Vichy
Vendat	PR	Rel. Vieux Vendat
Vendat	PR	Rel. Vieux Château
Vendat	PR	Rel. Bellevue 1
Vendat	PR	Rel. Bellevue 2 (Place)
Vendat	PR	Rel. Les Champs Longs
Vichy	DO	Boulevard du Sichon
Vichy	DO	Lac d'Allier
Vichy	DO	Dunkerque
Vichy	DO	Cusset
Vichy	DO	Beauséjour 1
Vichy	DO	Beauséjour 2
Vichy	DO	Glénard (les Thermes)
Vichy	DO	Mutualité
Vichy	DO	Alexandre Ier
Vichy	DO	Charles de Gaulle
Vichy	DO	Route de Thiers
Vichy	DO	Victor Hugo
Vichy	PR	PR Bel Air
Vichy	PR	Rel. Plage des Célestins
Vichy	PR	Rel. Pont de Bellerive
Vichy	PR	Rel. Glénard
Vichy	PR	Rel. Aligator

Système de collecte de Saint Germain des Fossés

Commune	Ouvrage	Rue
SGDF	DO	Route de Bourzat
SGDF	DO	La Rabrunin
SGDF	DO	Rue du Prieuré
SGDF	DO	Le Prieuré (PR)
SGDF	DO	Rue Fernand Raynaud
SGDF	DO	Le Mourgon
SGDF	DO	Rue Saurou
SGDF	DO	Rue des Trois Ponts
SGDF	DO	La Poste
SGDF	DO	Rue du 8 mai (les vignauds)
SGDF	DO	Moulin froid
SGDF	DO	La Sablouze
SGDF	PR	Rel. Gendarmerie
SGDF	PR	Rel. Le Levrault
SGDF	PR	Rel. Le Prieuré
SGDF	PR	Rel. Le grand Village

SGDF	PR	Rel. La Sablouze
SGDF	PR	Rel. Les courreaux
Seuillet	PR	Rel.Principal
Seuillet	PR	Rel. Le Bourg
Billy	PR	Rel. Le grand Poënat

Système de collecte de Billy

Commune	Ouvrage	Rue
Billy	PR	Rel. La Paroisse
Billy	PR	Rel. Principal

Système de collecte de Creuzier-le-Neuf

Commune	Ouvrage	Rue
CLN	DO	Chemin de Lavarre
CLN	PR	Rel. Le CAT
CLN	PR	Rel. Les Etelles
CLN	PR	Rel. Les Bussonnets
CLN	PR	Rel. Les Chambards
CLN	PR	Rel. Les Ancizes 2

Système de collecte de Charmeil

Commune	Ouvrage	Rue
Charmeil	DO	Rue du Château
Charmeil	DO	Rte de St Pourçain
Charmeil	PR	Rel. Les Forestiers
Charmeil	PR	Rel. Les Tourillons
Charmeil	PR	Rel. La Vignouse
Charmeil	PR	Rel. Le Béron
Charmeil	PR	Rel. Aeroport

Système de collecte de Saint Yorre

Commune	Ouvrage	Rue
St Yorre	PR	Rel. Le Camping
St Yorre	PR	Rel. Le Lavoir
St Yorre	PR	Rel. Les Platanes
St Yorre	PR	Rel. La Font du Cassiot
St Yorre	PR	Rel. Les Petits Bois
St Yorre	PR	Rel. Des Palles
St Yorre	PR	Rel. Bellevue
St Yorre	PR	Rel . Comalait
Busset	PR	Rel. Les Vialattes

Système de collecte de Mariol

Commune	Ouvrage	Rue
Mariol	PR	Rel Le Creux Du Loup
Mariol	PR	Rel les AUDINS

Système de collecte de Magnet

Commune	Ouvrage	Rue
Magnet	PR	Rel. Place Caron (Principal)
Magnet	PR	Rel. La Gare
Magnet	PR	Rel. Malbroug

Déversoir d'orage à Saint Germain des Fossés par temps de pluie

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 25 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs
Code Sandre de la station : 0403044S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	15/06/2005
Commune d'implantation	Brugheas (03044)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	220
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	18

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ruisseau le Sarmon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	60
DCO	125	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/04	Non	110	42%	189,0	63%	134,0	32%	340,00	35%	3,67	50%
17/07	Oui	45,0	90%	71,6	97%	26,8	98%	4,27	95%	3,20	79%
02/10	Oui	40,0	94%	65,3	92%	150,0	62%	27,20	57%	6,80	12%

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de BILLY
Code Sandre de la station : 0403029S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Traitement primaire Physico-chimique
Date de mise en service	11/04/1996
Commune d'implantation	Billy (03029)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	600
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	90

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ALLIER		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	30	☐ et	☒ ou	70
DCO	90	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/03	Oui	20,0	85%	46,5	78%	23,6	84%	37,90	14%	4,26	-36%
19/06	Non	70	65%	117,0	75%	32,0	77%	62,30	45%	7,55	17%
04/09	Oui	58,0	81%	75,3	90%	32,0	89%	67,00	56%	11,00	25%

STEU N°3 : Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF
Code Sandre de la station : 0403093S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/02/1993
Commune d'implantation	Creuzier-le-Neuf (03093)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	810
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	135

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Mourgon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☐ ou	80
DCO	90	☐ et	☐ ou	75
MES	25	☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☐ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	20	☐ et	☐ ou	21

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/03	Oui	24,0	84%	38,8	85%	20,8	85%	21,00	39%	2,15	51%
05/06	Oui	22	88%	44,9	87%	24,0	86%	16,80	77%	2,93	65%
21/08	Oui	24.0	89%	45,6	92%	25,2	92%	4,68	95%	6,09	46%

STEU N°4 : Station d'épuration de CHARMEIL
Code Sandre de la station : 0403060S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/09/1997
Commune d'implantation	Charmeil (03060)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	1000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	250

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface ruisseau Le Béron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	90	☐ et	☒ ou	75
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	70	☐ et	☒ ou	15
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/03	Oui	20,0	89%	34,1	93%	9,6	98%	7,80	90%	0,41	96%
12/06	Oui	35,0	84%	51,8	95%	13,6	97%	21,00	90%	1,57	77%
28/08	Non	10	95%	22,9	96%	4,4	99%	21,10	71%	2,29	78%

STEU N°5 : Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat"
Code Sandre de la station : 0403165S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	14/10/2005
Commune d'implantation	Le Mayet-de-Montagne (03165)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	60
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	9

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	fossé puis ruisseau de l'Almanza via Belle Rivière		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/05	Oui	20,0	90%	58,0	87%	26,0	73%	28,60	76%	7,34	31%
05/03	Oui	6,0	97%	62,7	90%	30,0	75%	72,80	-19%	12,90	-46%

STEU N°6 : Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet"
Code Sandre de la station : 0403165S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/07/1995
Commune d'implantation	Le Mayet-de-Montagne (03165)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	1500
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	225

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Almanza	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	60
DCO	125	☐ et ☒ ou	60
MES	30	☐ et ☒ ou	50
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK	15	☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt	2	☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/03		12,0	92%	31,0	91%	25,2	87%	9,96	75%	1,04	64%
18/06		28	79%	35,2	88%	3,6	97%	20.6	30%	3,67	-22%
03/09		12,0	95%	29,0	96%	7,6	97%	4,13	93%	2,63	60%

STEU N°7 : Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON
Code Sandre de la station : 0403113S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	31/12/1975
Commune d'implantation	Ferrières-sur-Sichon (03113)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	450
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	68

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Sichon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	120	☐ et	☒ ou	60
MES	30	☐ et	☒ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	35	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	30	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/05	Oui	48,0	66%	75,9	77%	31,0	86%	21,30	34%	2,83	21%
06/08	Oui	48,0	68%	75,6	74%	44,0	61%	32,90	16%	5,22	-27%

STEU N°8 : Station d'épuration d'ARFEUILLES
Code Sandre de la station : 0403006S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2007
Commune d'implantation	Arfeuilles (03006)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	550
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	82

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface le BARBENAN		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	23	☐ et	☒ ou	93
DCO	89	☐ et	☒ ou	86.5
MES	30	☐ et	☒ ou	94
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	20	☐ et	☒ ou	76
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	3.3	☐ et	☒ ou	85

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/03	Non	65,0	84%	73,4	94%	82,0	96%	39,40	63%	0,72	97%
23/04	Oui	22	86%	26,9	94%	14,0	98%	36,20	33%	0,91	84%
02/05	Oui	6,0	98%	12,8	98%	3,2	99%	23,60	68%	0,80	92%

STEU N°9 : Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux"
Code Sandre de la station : 0403252S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Saint-Pont (03252)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	135
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	20

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface fossé puis l'Arvillon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/04		40,0	60%	74,7	67%	16,0	83%	18,30	65%	2,18	59%
23/07		58,0	-93%	71,4	5%	76,4	65%	3,07	94%	4,55	-15%
09/10		40,0	-60%	65,0	-3%	72,4	63%	6,20	87%	3,99	1%

STEU N°10 : Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 "
Code Sandre de la station : 0403252S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/2000
Commune d'implantation	Saint-Pont (03252)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	170
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	26

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface l'Andelot		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	200	☐ et	☒ ou	60
DCO	35	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/04	Oui	20,0	88%	51,8	81%	38,0	50%	25,30	45%	3,61	32%
23/07	Oui	72,0	79%	72,7	92%	41,6	93%	2,17	98%	4,26	75%
08/10	Oui	50,0	83%	65,0	93%	37,6	93%	5,65	93%	3,89	76%

STEU N°11 : Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE
Code Sandre de la station : 0403110S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/01/1988
Commune d'implantation	Espinasse-Vozelle (03110)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	400
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Béron		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°12 : Station d'épuration de SAINT-YORRE
Code Sandre de la station : 0403264S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	18/11/2009
Commune d'implantation	Saint-Yorre (03264)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	8217
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1380

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Allier		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	91
DCO	90	☐ et	☒ ou	85
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	70
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/03	Oui	18,0	87%	51,8	79%	26,0	83%	14,30	69%	1,55	58%
11/06	Oui	7,0	97%	34,3	92%	19,6	94%	3,19	93%	1,16	78%
03/09	Oui	10	95%	33,0	95%	11,2	97%	17,10	72%	1,94	79%

STEU N°13 : Station d'épuration de MAGNET
Code Sandre de la station : 0403157S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1994
Commune d'implantation	Magnet (03157)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [1]	400
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	91.2

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Jacquelin affluent du Mourgon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	20	☐ et	☒ ou	60
DCO	90	☐ et	☒ ou	60
MES	30	☐ et	☒ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☒ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	21	☐ et	☒ ou	30

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/03	Oui	35,0	81%	74,8	85%	15,2	92%	19,80	61%	6,12	-13%
11/06	Oui	26,0	85%	69,2	86%	15,2	95%	38,90	27%	4,09	34%
27/08	Oui	24	94%	75,7	92%	26,0	95%	41,00	72%	13,80	14%

STEU N°14 : Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES
Code Sandre de la station : 0403236S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/03/1992
Commune d'implantation	Saint-Germain-des-Fossés (03236)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	6174
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1012

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MOURGON

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	70
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	25	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/03	Oui	8,0	97%	19,7	97%	8,8	97%	12,50	79%	0,34	94%
11/06	Oui	1,0	99%	19,0	95%	7,2	95%	35,90	-1%	1,13	76%
03/09	Oui	6	98%	21,6	97%	2,0	99%	40,20	43%	1,10	86%

STEU N°15 : Station d'épuration de MOLLES - " Gacon "
Code Sandre de la station : 0403174S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	02/06/1997
Commune d'implantation	Molles (03174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	140
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	21

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	thalweg de Gacon puis le Jolan		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/05	Oui	25,0	79%	63,1	59%	26,0	64%	37,60	-134%	3,77	-234%
30/07	Oui	30	73%	54,2	67%	36,0	67%	30,10	-63%	2,89	-88%
15/10	Oui	44,0	82%	75,0	93%	32,0	94%	75,00	69%	12,70	44%

STEU N°16 : Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE
Code Sandre de la station : 0403080S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	31/12/1995
Commune d'implantation	Cognat-Lyonne (03080)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	245
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ruisseau du Chalon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°17 : Station d'épuration de MOLLES - " Bourg "
Code Sandre de la station : 0403174S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1999
Commune d'implantation	Molles (03174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	350
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	53

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	ruisseau Le Mansan, affl. de la Sioule		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	60
DCO	125	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04	Non	32,0	77%	75,0	63%	54,0	56%	44,00	-43%	5,65	-74%
03/07	Non	100	71%	222,0	75%	64,0	82%	104,00	-4%	13,80	-25%
17/09	Oui	50,0	82%	75,7	90%	10,0	95%	24,20	67%	11,20	-24%

STEU N°18 : Station d'épuration de MARIOL
Code Sandre de la station : 0403163S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1990
Commune d'implantation	Mariol (03163)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	750
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	140

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Le Darot		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	60
DCO	90	☐ et	☒ ou	60
MES	25	☐ et	☒ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☒ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	21	☐ et	☒ ou	20

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/03	Oui	38,0	83%	73,9	84%	20,4	93%	27,00	83%	2,69	60%
05/06	Oui	24	87%	75,8	80%	16,0	89%	19,20	62%	2,75	53%
20/08	Oui	39	81%	74,5	87%	61,0	74%	58,50	20%	35,00	-237%

STEU N°19 : Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille "
Code Sandre de la station : 0403174S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	01/08/1997
Commune d'implantation	Molles (03174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	30
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	4

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface fossé puis le Jolan		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☐ ou	60
DCO	200	☐ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/05	Oui	4,0	97%	21,0	84%	14,0	79%	32,40	-9%	3,25	1%
13/08	Oui	20,0	83%	20,6	91%	20,0	71%	33,20	63%	3,99	51%

STEU N°20 : Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg"
Code Sandre de la station : 0403044S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/06/1985
Commune d'implantation	Brugheas (03044)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	120
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	18

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Le Sarmon puis l'Allier		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/04	Oui	46	88%	75,1	93%	30,0	94%	65,20	27%	5,02	64%
16/07	Oui	34,0	95%	75,6	99%	26,8	99%	28,60	67%	4,00	83%
01/10	Oui	38,0	88%	74,7	91%	18,0	95%	101,00	10%	8,80	-4%

STEU N°21 : Station d'épuration de BUSSET
Code Sandre de la station : 0403045S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/03/1993
Commune d'implantation	Busset (03045)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	450
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DU PARMEY

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	60
DCO	90	☐ et	☒ ou	60
MES	25	☐ et	☒ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	10	☐ et	☒ ou	60
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	21	☐ et	☒ ou	20

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/04	Oui	38,0	83%	75,8	87%	62,0	81%	11,30	81%	5,00	29%
02/07	Oui	34	90%	75,3	93%	2,0	100%	10,80	89%	8,01	28%
17/09	Oui	34,0	90%	75,3	93%	2,0	100%	10,80	89%	8,01	28%

STEU N°22 : Station d'Epuration de VICHY-RHUE
Code Sandre de la station : 0403094S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Creuzier-le-Vieux (03094)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	108333
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	35000

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	L'ALLIER		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	10	☐ et	☒ ou	70
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	1	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moy. annuel	Oui	13,9	91	33,4	91	11,7	94	10,4	78	0,9	80

STEU N°23 : Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE
Code Sandre de la station : 0403066S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	15/01/1982
Commune d'implantation	Châtel-Montagne (03066)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	320
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	53

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Fossé puis Besbre	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60
DCO	200	☐ et ☒ ou	60
MES		☐ et ☐ ou	50
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/04	Non	200	47%	1238,0	-40%	3780,0	-1954%	145,00	-8%	20,20	-36%
09/07	Oui	24,0	87%	66,3	85%	47,2	72%	14,71	81%	4,62	67%
24/09	Oui	30,0	86%	75,1	92%	7,6	96%	60,20	-520%	6,65	91%

STEU N°24 : Station d'épuration DE CHATELUS
Code Sandre de la station : 0403068S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/2005
Commune d'implantation	Châtelus (03068)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	80
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	12

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface affluent du Barbenan		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/02	Oui	42,0	81%	73,0	83%	73,2	73%	81,30	10%	7,72	12%
25/06	Oui	25	90%	20,6	96%	45,2	64%	43,70	59%	4,73	57%
11/09	Non	130,0	13%	25,6	96%	100,0	47%	92,70	-40%	10,70	-63%

STEU N°25 : Station d'épuration de BOST
Code Sandre de la station : 0403033S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/12/2007
Commune d'implantation	Bost (03033)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	140
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	21

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface le Mourgon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	200	☐ et	☒ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/05		8,0	92%	57,5	66%	16,8	89%	120,00	61%	7,50	-417%
31/07		20	86%	41,3	78%	5,2	96%	80,00	64%	6,80	-247%
16/10		4,0	98%	56,0	95%	34,0	91%	98,00	12%	3,54	71%

1.1. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2017 en tMS**	**Exercice 2018 en tMS**
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs (Code Sandre : 0403044S0002)	0	0
Station d'épuration de BILLY (Code Sandre : 0403029S0001)	0	0
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF (Code Sandre : 0403093S0001)	15.1	14.65
Station d'épuration de CHARMEIL (Code Sandre : 0403060S0001)	55.54	21.86
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat" (Code Sandre : 0403165S0002)	____	0
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet" (Code Sandre : 0403165S0001)	____	0
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON (Code Sandre : 0403113S0001)	____	0
Station d'épuration d'ARFEUILLES (Code Sandre : 0403006S0001)	____	0
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux" (Code Sandre : 0403252S0001)	____	0
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 " (Code Sandre : 0403252S0002)	____	0
Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE (Code Sandre : 0403110S0001)	0	0
Station d'épuration de SAINT-YORRE (Code Sandre : 0403264S0002)	46.55	60.18
Station d'épuration de MAGNET (Code Sandre : 0403157S0001)	0	0
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES (Code Sandre : 0403236S0002)	64.06	40.99
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon " (Code Sandre : 0403174S0001)	____	0
Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE (Code Sandre : 0403080S0001)	0	0
Station d'épuration de MOLLES - " Bourg " (Code Sandre : 0403174S0002)	____	0
Station d'épuration de MARIOL (Code Sandre : 0403163S0002)	10.56	2,52
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille " (Code Sandre : 0403174S0003)	____	0
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg" (Code Sandre : 0403044S0001)	0	0
Station d'épuration de BUSSET	0	0

(Code Sandre : 0403045S0001)		
Station d'Epuration de VICHY-RHUE (Code Sandre : 0403094S0002)	1632.41	1818.24
Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE (Code Sandre : 0403066S0001)	____	0
Station d'épuration DE CHATELUS (Code Sandre : 0403068S0001)	____	0
Station d'épuration de BOST (Code Sandre : 0403033S0001)	0	0
Total des boues produites	**1824,22**	**1958,44**

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2017 en tMS**	**Exercice 2018 en tMS**
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs (Code Sandre : 0403044S0002)	0	0
Station d'épuration de BILLY (Code Sandre : 0403029S0001)	0	0
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF (Code Sandre : 0403093S0001)	1,9	1,98
Station d'épuration de CHARMEIL (Code Sandre : 0403060S0001)	27,82	15,2
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat" (Code Sandre : 0403165S0002)	____	0
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet" (Code Sandre : 0403165S0001)	____	0
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON (Code Sandre : 0403113S0001)	____	0
Station d'épuration d'ARFEUILLES (Code Sandre : 0403006S0001)	____	0
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux" (Code Sandre : 0403252S0001)	____	0
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 " (Code Sandre : 0403252S0002)	____	0
Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE (Code Sandre : 0403110S0001)	0	0
Station d'épuration de SAINT-YORRE (Code Sandre : 0403264S0002)	33	57,5
Station d'épuration de MAGNET (Code Sandre : 0403157S0001)	0	0
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES (Code Sandre : 0403236S0002)	70	49.83
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon " (Code Sandre : 0403174S0001)	____	0
Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE (Code Sandre : 0403080S0001)	0	0
Station d'épuration de MOLLES - " Bourg " (Code Sandre : 0403174S0002)	____	0
Station d'épuration de MARIOL (Code Sandre : 0403163S0002)	1,47	2,34
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille " (Code Sandre : 0403174S0003)	____	0
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg" (Code Sandre : 0403044S0001)	0	0
Station d'épuration de BUSSET (Code Sandre : 0403045S0001)	0,3	1,26
Station d'Epuration de VICHY-RHUE (Code Sandre : 0403094S0002)	2 015	2 401

Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE (Code Sandre : 0403066S0001)	____	0
Station d'épuration DE CHATELUS (Code Sandre : 0403068S0001)	____	0
Station d'épuration de BOST (Code Sandre : 0403033S0001)	0	0
Total des boues évacuées	**2 149,5**	**2 498,4**

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		
Participation aux frais de branchement	**583.14 €**	**599.17 €**

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		**Au 01/01/2018**	**Au 01/01/2019**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	20 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	1,2577 €/m^3	1,2577 €/m^3
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m^3	0,15 €/m^3
	VNF rejet :	____ €/m^3	____ €/m^3
	Autre : _____	____ €/m^3	____ €/m^3

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Suite à la récupération de la compétence assainissement en 2018 liée à la fusion avec l'ex-CCMB et la commune de St Pont, un lissage de la redevance a été mis en place par délibération du conseil communautaire du 15 février 2018 (jointe en annexe).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 23/06/2005 effective à compter du 01/01/2006 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	**Au 01/01/2018 en €**	**Au 01/01/2019 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	150,92	150,92	0%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	170,92	170,92	0%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,7%
VNF Rejet :	____	____	____%
Autre : _____	____	____	____%
TVA	19,25	18,89	-1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	40,85	36,89	-9,7%
Total	**211,77**	**207,81**	**-1,9%**
Prix TTC au m^3	**1,76**	**1,73**	**-1,7%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

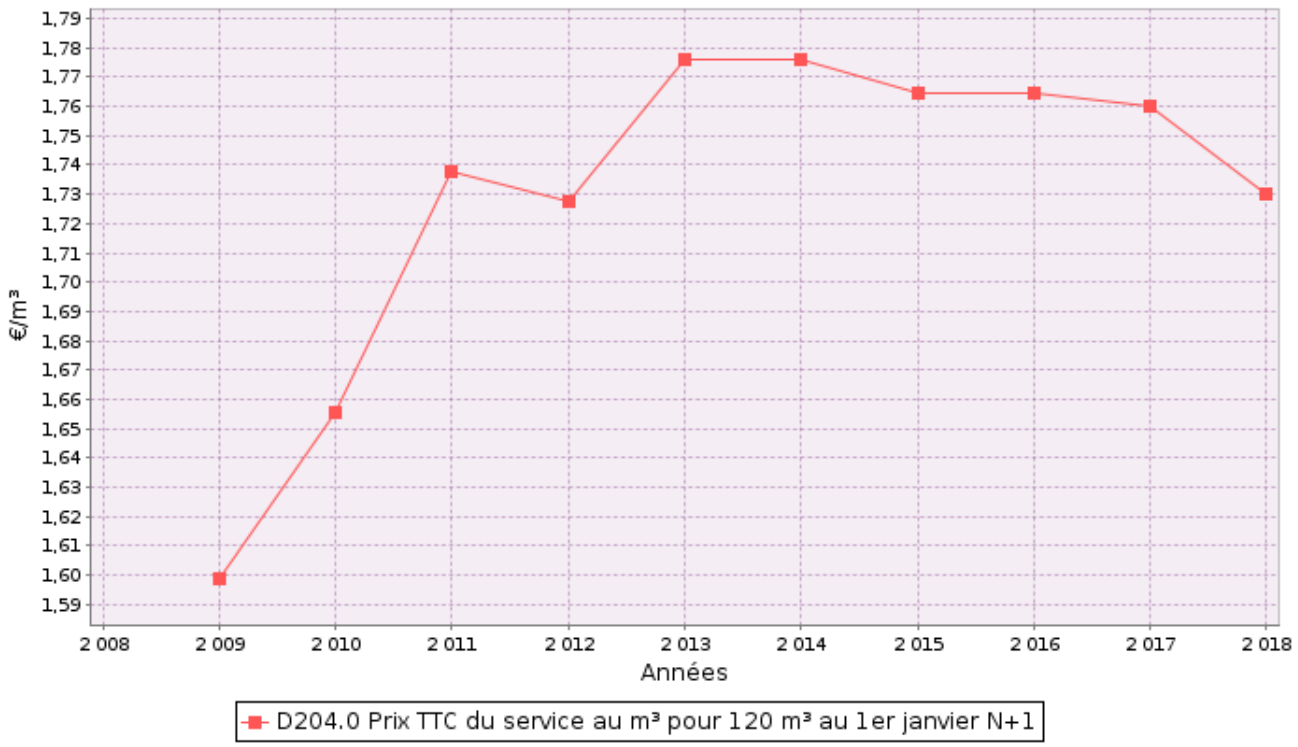

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2018 en €/m³**	**Prix au 01/01/2019 en €/m³**
Abrest	1,2577	1,2577
Arfeuilles	0,8115	0,9230
Bellerive-sur-Allier	1,2577	1,2577
Billy	1,2577	1,2577
Bost	1,2577	1,2577
Brugheas	1,2577	1,2577
Busset	1,2577	1,2577
Charmeil	1,2577	1,2577
Châtel-Montagne	1,1315	1,1630
Châtelus	1,0515	1,1030
Cognat-Lyonne	1,2577	1,2577
Creuzier-le-Neuf	1,2577	1,2577
Creuzier-le-Vieux	1,2577	1,2577
Cusset	1,2577	1,2577
Espinasse-Vozelle	1,2577	1,2577
Ferrières-sur-Sichon	0,7970	0,9122
Hauterive	1,2577	1,2577
Le Mayet-de-Montagne	1,5315	1,4630
Le Vernet	1,2577	1,2577
Magnet	1,2577	1,2577
Mariol	1,2577	1,2577

Molles	0,8115	0,9230
Saint Clément	0,8915	0,9830
Saint-Germain-des-Fossés	1,2577	1,2577
Saint Nicolas des Biefs	1,2577	1,2577
Saint-Pont	0,9715	1,0430
Saint-Rémy-en-Rollat	1,2577	1,2577
Saint-Yorre	1,2577	1,2577
Serbannes	1,2577	1,2577
Seuillet	1,2577	1,2577
Vendat	1,2577	1,2577
Vichy	1,2577	1,2577

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☑ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	**5 831 477.04**	**6 390 879,31**	
dont abonnements	**476 797.33**	**512 511,71**	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés	**62 465.85**	**43 528,05**	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	**225 707.74**	**212 494,28**	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	**6 159 164.93**	**7 159 413,35**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 6 817 826,03 €.

Commentaire : ce montant prend en compte l'ensemble des montants facturés en 2018 (par Vichy Communauté, les SIVOM de la Vallée de la BESBRE et de la Vallée du SICHON ainsi que la CBSE) pour la redevance assainissement quelles que soient les dates de relèves d'eau potable (redevance assainissement + abonnement +

redevance modernisation des réseaux).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 94,58% des 32 250 abonnés potentiels (89,35% pour 2017).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		78%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	32%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**27**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2018 (28 pour 2017).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs	12,54	100	100
Station d'épuration de BILLY	11	100	100
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF	42	100	100
Station d'épuration de CHARMEIL	21	100	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat"	1,89	____	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet"	174	____	100
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON	7,7	____	100
Station d'épuration d'ARFEUILLES	17,6	____	100
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux"	2	____	100
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 "	4,16	____	100
Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE	0	100	100
Station d'épuration de SAINT-YORRE	156	100	100
Station d'épuration de MAGNET	18,24	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	200	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon "	2,52	____	100
Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE	0	100	100

Station d'épuration de MOLLES - " Bourg "	7,42	____	100
Station d'épuration de MARIOL	25	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille "	0,48	____	100
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg"	3,42	100	100
Station d'épuration de BUSSET	11,88	100	100
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	3 515	100	100
Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE	20,14	____	100
Station d'épuration DE CHATELUS	2,64	____	100
Station d'épuration de BOST	2,1	100	100

Pour l’exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2017).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs	12,54	100	100
Station d'épuration de BILLY	11	100	100
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF	42	100	100
Station d'épuration de CHARMEIL	21	100	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat"	1,89	____	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet"	174	____	100
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON	7,7	____	100
Station d'épuration d'ARFEUILLES	17,6	____	100
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux"	2	____	100
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 "	4,16	____	100
Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE	0	100	100
Station d'épuration de SAINT-YORRE	156	100	100
Station d'épuration de MAGNET	18,24	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	200	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon "	2,52	____	100

Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE	0	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Bourg "	7,42	____	100
Station d'épuration de MARIOL	25	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille "	0,48	____	100
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg"	3,42	100	100
Station d'épuration de BUSSET	11,88	100	100
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	3 515	100	100
Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE	20,14	____	0
Station d'épuration DE CHATELUS	2,64	____	100
Station d'épuration de BOST	2,1	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2017).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs	12,54	100	100
Station d'épuration de BILLY	11	100	100
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF	42	95	100
Station d'épuration de CHARMEIL	21	90	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat"	1,89	____	100
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet"	174	____	100
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON	7,7	____	100
Station d'épuration d'ARFEUILLES	17,6	____	86
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux"	2	____	100
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 "	4,16	____	100
Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE	0	0	0
Station d'épuration de SAINT-YORRE	156	97	100
Station d'épuration de MAGNET	18,24	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	200	97	100
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon "	2,52	____	100
Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE	0	0	0

Station d'épuration de MOLLES - " Bourg "	7,42	____	83
Station d'épuration de MARIOL	25	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille "	0,48	____	100
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg"	3,42	100	100
Station d'épuration de BUSSET	11,88	100	100
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	3 515	100	100
Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE	20,14	____	0
Station d'épuration DE CHATELUS	2,64	____	100
Station d'épuration de BOST	2,1	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 99 (100 en 2017).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de BILLY :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,98

Station d'épuration de CHARMEIL :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,2

Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration d'ARFEUILLES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 " :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de SAINT-YORRE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		57,5

Station d'épuration de MAGNET :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,1

Station d'épuration de MOLLES - " Gacon " :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de MOLLES - " Bourg " :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de MARIOL :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,34

Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille " :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg" :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de BUSSET :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,26

Station d'Epuration de VICHY-RHUE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2 401

Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration DE CHATELUS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

Station d'épuration de BOST :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2018, 106 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.
Commentaire: Fortes pluie au premier semestre 2018

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 1,58 pour 1000 habitants (0,679 en 2017).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 0,8 par 100 km de réseau (1,6 en 2017).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Linéaire renouvelé en km	0.50	0.68	0.34	1.23	0.11

Au cours des 5 dernières exercices, 2,85 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,09% (0,13% en 2017).

Mise en séparatif rue de Moulins, à Saint Germain des Fossés

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	**Nombre de bilans conformes exercice 2018**	**Pourcentage de bilans conformes exercice 2017**	**Pourcentage de bilans conformes exercice 2018**
Station d'épuration BRUGHEAS - Les Maussangs	1	1	0	100
Station d'épuration de BILLY	1	1	0	100
Station d'épuration de CREUZIER LE NEUF	4	4	75	100
Station d'épuration de CHARMEIL	2	1	50	50
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE - "Bertucat"	0	1	____	____
Station d'épuration LE MAYET DE MONTAGNE "Moulin Magnet"	2	1	____	50
Station d'épuration de FERRIERES SUR SICHON	1	1	____	100
Station d'épuration d'ARFEUILLES	1	0	____	0
Station d'épuration de SAINT-PONT "Les Fourneaux"	0	1	____	____
Station d'épuration de SAINT-PONT "RD 27 "	0	1	____	____

Station d'épuration d'ESPINASSE VOZELLE	0	0	____	____
Station d'épuration de SAINT-YORRE	12	10	58,3	83,3
Station d'épuration de MAGNET	1	1	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	12	10	83,3	83,3
Station d'épuration de MOLLES - " Gacon "	0	1	____	____
Station d'épuration " Lyonne" à COGNAT LYONNE	0	0	____	____
Station d'épuration de MOLLES - " Bourg "	1	1	____	100
Station d'épuration de MARIOL	1	1	100	100
Station d'épuration de MOLLES - " Fontenille "	0	1	____	____
Station d'épuration de BRUGHEAS "Bourg"	0	1	100	____
Station d'épuration de BUSSET	1	1	0	100
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	164	159	95	97
Station d'épuration de CHATEL-MONTAGNE	1	0	____	0
Station d'épuration DE CHATELUS	0	1	____	____
Station d'épuration de BOST	0	1	100	____

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 95,7 (92,4 en 2017).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (50 en 2017).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	10 737 947,28	10 821 123,39
Epargne brute annuelle en €	1 837 725,99	2 183 768,44
Durée d'extinction de la dette en années	5,8	5

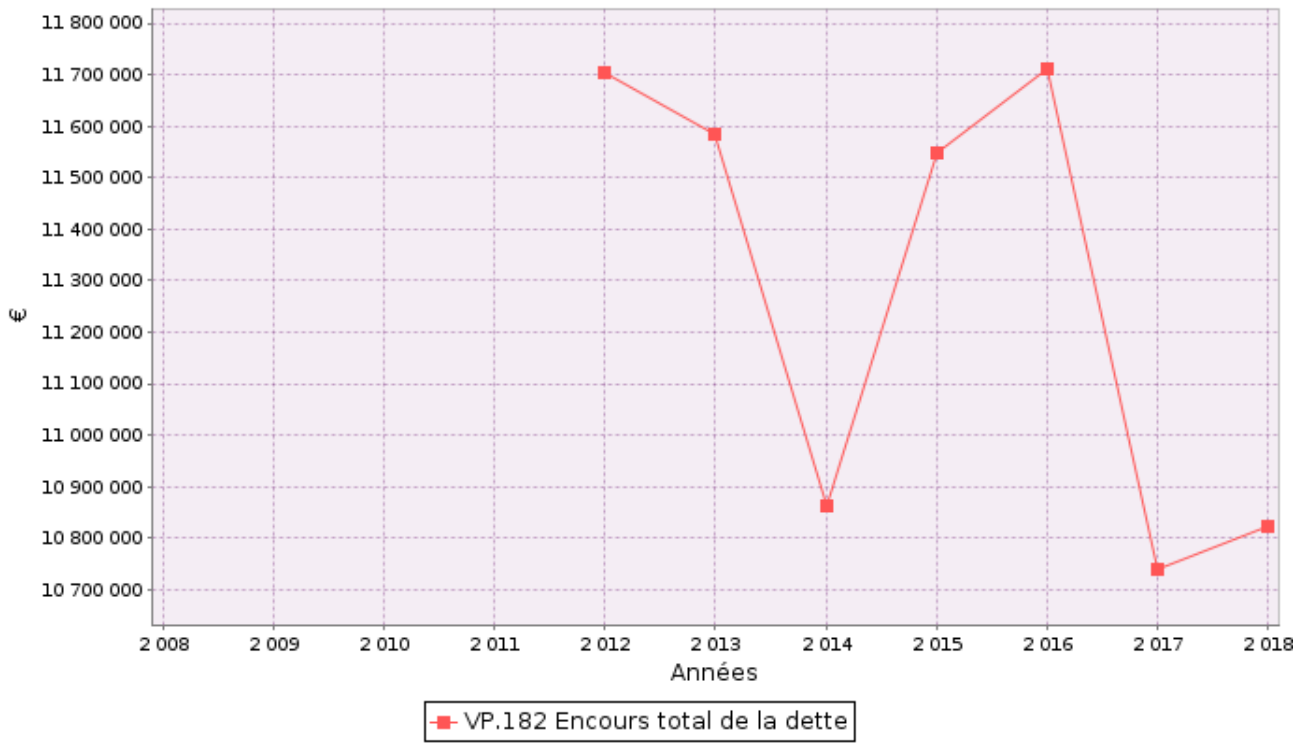

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice $N-1.year	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2017 tel que connu au 31/12/2018	107 345,33	106 103,33
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2017	3 356 808,12	6 817 826,03
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2017	3,2	1,56

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 10

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0,33 pour 1000 abonnés (0 en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	____	1 543 582,95
Montants des subventions en €	154 937,56	1 306 128,61
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		10 737 947,28	10 821 123,39
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	974 074,92	1 077 524,18
	en intérêts	299 537,30	304 372,96

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 1 644 100,00 € (1 306 499,05 € en 2017).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Année 2018 :

Commune	Lieu	Montant
VENDAT	Extension réseau Champoux	140 000,00 €

ST REMY	Extension réseau les Augerolles (T2)	130 000,00 €
ST REMY	Mise en séparatif route de Vendat (T3)	100 000,00 €
MAGNET	Route de St Félix (T4)	150 000,00 €
BRUGHEAS	Etude les Taureaux/les Banchereaux	25 000,00 €
MAGNET	CCAB	60 000,00 €
MAGNET	le Boulas	
VENDAT	Secteu rue de la Cure	50 000,00 €
BILLY	Route Nationale	150 000,00 €
ST GERMAIN	Route de Moulins	150 000,00 €
CLN	Route de Vichy	-
Petites extensions :	BILLY chemin place nique	100 000,00 €
	CLV chemin des Dionets	
	…..	
TOTAL		**1 055 000,00 €**

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2018, 80 754,16 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0207 €/m^3 pour l'année 2018 (0,013 €/m^3 en 2017).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	63 296	67 104
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	13
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 149,5	2 498,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,76	1,73
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89,35%	94,58%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,013	0,0207
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,679	1,58
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	1,6	0,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13%	0,09%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92,4%	95,7%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,2%	1,56%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,33